

សូឌ្ច សាសស រំលិះឧសាងវិរិឌ្ច ស្វែះ វាស្វាយាត រិឌិឌគំ ស្វ

Kingdom of Cambodia Nation Religion King Royaume du Cambodge Nation Religion Roi

អុខ្ពស់ខ្ពស់ខ្មែះសាលាដូច់ច

Trial Chamber Chambre de première instance

17 décembre 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME PLACE IENG THIRITH SOUS CONTRÔLE JUDICIAIRE

La Chambre de la Cour suprême des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (les « CETC ») a, dans une décision publiée le 14 décembre, décidé de placer Ieng Thirith sous contrôle judiciaire, avec notamment des examens médicaux tous les six mois et une visite mensuelle par la police judiciaire.

Accueillant en partie l'appel interjeté par les co-procureurs, la Chambre de la Cour suprême a annulé la décision du 13 septembre dans laquelle la Chambre de première instance avait conclu que, les poursuites contre Ieng Thirith étant suspendues pour une durée indéterminée, elle n'avait pas compétence pour imposer des conditions ayant un effet contraignant à la mise en liberté de cette dernière.

Ieng Thirith est désormais tenue d'informer les CETC, de tout changement d'adresse, de rester au Cambodge, et de se soumettre tous les six mois à des examens médicaux effectués par des médecins nommés par le tribunal. La Chambre de la Cour suprême a également ordonné à la police judiciaire de vérifier chaque mois que Ieng Thirith réside toujours à la même adresse et de signaler toute menace à la sécurité de cette dernière. La Chambre de la Cour suprême a rejeté le reste de l'appel, et décidé de rendre à Ieng Thirith son passeport et sa carte d'identité.

Ieng Thirith, ancienne ministre des Affaires sociales sous le régime des khmers rouges, a été inculpée en septembre 2010 de crimes contre l'humanité, infractions graves aux Conventions de Genève de 1949 et génocide. Atteinte de démence, elle a été déclarée inapte à être jugée en novembre 2011 et les poursuites à son encontre ont été suspendues. En septembre de cette année, la Chambre de première instance a réaffirmé sa conclusion selon laquelle Ieng Thirith était inapte à être jugée et ordonné sa mise en liberté sans condition. Les co-procureurs ont fait appel de cette décision, en faisant valoir qu'il était nécessaire de prendre certaines mesures pour préserver l'intégrité de la procédure, la sécurité personnelle de Ieng Thirith et l'ordre public. En attendant que l'appel soit tranché, le président de la Chambre de la Cour suprême a, le 16 Septembre, ordonné la mise en liberté de Ieng Thirith, à certaines conditions. Elle est depuis sous la tutelle de sa fille, Ieng Vichida.

Voir Decision on Immediate Appeal against the Trial Chamber's Order to Unconditionally Release the Accused Ieng Thirith (non disponible en français)

Original anglais: 00869862-00869862

 $\frac{http://www.eccc.gov.kh/en/document/court/corrected-1-decision-immediate-appeal-against-trial-chamber \% E2\% 80\% 99s-order-unconditionally-r$

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Mme Yuko Maeda Section des relations publiques

Téléphone portable : +855(0)-12 488 319

Ligne fixe: +855 (0)23 861 639 Courriel: maeday@un.org M. Neth Pheaktra Attaché de presse

Téléphone portable :+855 (0) 12 488 156

Ligne fixe: +855 (0) 23 861 564 neth.pheaktra@eccc.gov.kh